

lions, les compilateurs des archives et dossiers, les généalogistes laborieux et patients ont jeté sur la Révolution communale un regard indifférent, sinon hostile.

Il a fallu arriver jusqu'à nos jours pour qu'à la voix d'éminents historiens, l'esprit public, se reportant en arrière, consentît à voir, dans ce qu'on appelait des ébauches barbares, le germe très-développé de la civilisation moderne, et consentît à reconnaître ses aînés dans les champions des luttes obscures du XII^e siècle.

On sait combien différent fut le sort des communes. Ici la charte fut arrachée au seigneur après des combats aeharnés et sanglants ; là elle fut consentie par le suzerain débordé ; ailleurs elle fut provoquée par ce même suzerain, éclairé par l'expérience ou dominé par l'intérêt

Villefranche est dans ce dernier cas. Thizy également.

La charte de privilèges est l'acte de naissance.

La charte de privilèges fut l'appât tendu aux victimes de l'oligarchie féodale, serfs en fuite, marchands dépouillés, ouvriers sans asile. Avec l'appât séducteur de quelques garanties civiles et politiques, les sires de Beaujeu fondèrent une ville et n'eurent pas lieu de s'en repentir. Le titre et les privilèges de *Bourgeois* furent la baguette magique qui fit jaillir du sol une foule de *villes franches* et de *villes neuves* (V. Guizot, Augustin Thierry, Henri Martin, etc.)

J'ai prononcé le mot de privilèges. Tel est en effet le titre que tous les anciens historiens ont donné à ces chartes locales. Il peut paraître singulier que les chétives garanties abritées sous la parole douteuse du seigneur, puissent être qualifiées d'un tel nom. Les bourgeois étaient des privilégiés ! N'est-ce pas une cruelle ironie ? Qu'étaient donc alors la noblesse et le clergé ? Mais en se reportant à l'état social de l'époque, oui, il faut l'avouer, le bourgeois des villes était privilégié vis-à-vis des masses dont il était sorti et qui res-